

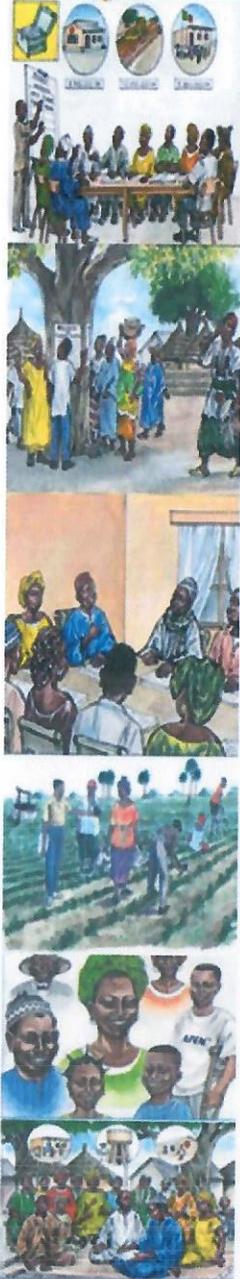


# Présentation de la Stratégie Accélérée de Développement des Compétences

Présentation par M. Ousmane KA,  
Coordonnateur CSO PRODES /PNUD



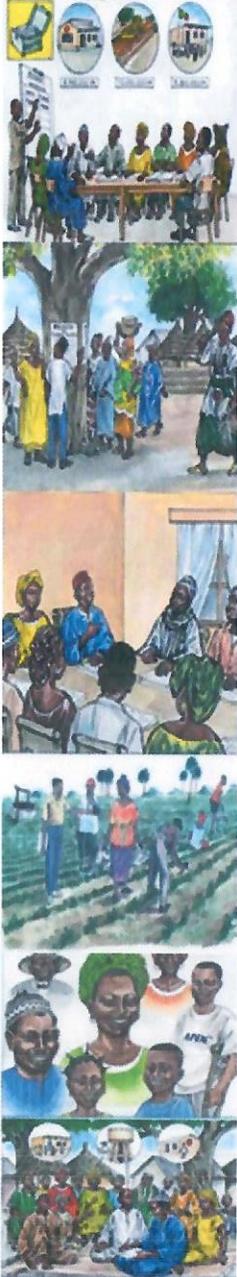
# SOMMAIRE



- I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**
- II. LES ETAPES DE LA SADEC**
- III. STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES**
- IV. LES OBJECTIFS DE PERFORMANCE**
- V. LES ACTEURS DE LA STRATEGIE**
- VI. RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DE LA STRATEGIE**
- VII. SEQUENCE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE**



# I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION



Fondé sur l'approche de Développement des Capacités du PNUD prenant en compte l'Indice de Développement Humain (IDH) et repose sur « le processus par lequel les individus, les organisations et les sociétés acquièrent, renforcent, adaptent et entretiennent dans le temps les compétences pour définir et atteindre leurs objectifs de développement »

Pour faciliter l'exécution de ses activités, le PRP/PRODES financé par le Gouvernement du Sénégal et le PNUD a mis en place une stratégie globale de renforcement des capacités avec un dispositif opérationnel d'appui en direction des communautés de base et des élus locaux et des acteurs du développement local en capitalisant sur les acquis des programmes de réduction de pauvreté (PAREP/PNUD, PLCP/BAD , AFDS/BM) .

En vue de consolider les acquis et de pérenniser les actions en cours, il s'est avéré, par la suite, nécessaire de mettre en œuvre une nouvelle stratégie dénommée Stratégie Accélérée de Développement des Compétences (SADEC).



## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION (suite)



**Le choix de la SADEC repose sur plusieurs raisons dont entre autres:**

- ✓ Le renforcement de la bonne gouvernance locale et des activités de contrôle citoyen par le développement des activités de communication et de suivi/évaluation participatif et la capitalisation des expériences
- ✓ La facilitation de mécanismes d'appropriation et de pérennisation rapide par les acteurs dès le démarrage des activités pour faciliter l'autonomisation socio-économiques des bénéficiaires
- ✓ Le rôle important des Acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire (APDC) et des acteurs locaux dans le dispositif de renforcement des capacités
- ✓ La place accordée aux noyaux de compétence au niveau du pilotage stratégique par la formation d'une masse critique d'Agents d'Appui à la Stratégie (AAPS) qui vont démultiplier les formation au niveau des ministères sectoriels
- ✓ La mise en place des conditions massives pour l'atteinte des OMD sans passer par les cycles des programmes d'alphabétisation
- ✓ Le développement des outils appropriés pour la prise en compte des femmes et des groupes marginalisés à travers l'approche Formation en Gestion à la Base (FGB)
- ✓ Le développement du leadership au niveau des principaux acteurs



## II. LES ETAPES DE LA SADEC



**Mise en confiance**  
(information, communication, mobilisation sociale. Dialogue des acteurs autour des OMD)

**Planification participative**  
(apprentissage par la pratique)  
Formation des APDC et des agents d'appui à la stratégie

**Suivi évaluation participatif**  
(réunion bilan, suivi des activités, suivi des indicateurs OMD et contrôle citoyen)





### III. STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES



**La stratégie accélérée de développement des compétences repose sur six principes de base**

- ✓ **La valorisation des compétences existantes** : identification des Agents d'Appui à la Stratégie au niveau des structures partenaires institutionnels et des personnes ressources locales au niveau de la base qui deviendront les futurs formateurs de demain ou Acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire (APDC) dans le processus de renforcement des capacités
- ✓ **Partir de ce que les acteurs savent et peuvent faire** : Le processus de renforcement des capacités doit s'enraciner dans les réalités socio- culturelles et le contexte national et local pour favoriser une appropriation rapide du contenu de la formation. Il s'agit de valoriser les savoirs locaux à partir d'expériences réussies dans les zones d'intervention
- ✓ **L'appui par la demande et le transfert des responsabilités aux acteurs à la base** selon le principe de subsidiarité, de l'équité du genre et des droits humains pour garantir un meilleur appui de proximité au niveau des groupes cibles



### III. STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES (suite)



**La stratégie accélérée de développement des compétences repose sur six principes de base, à savoir:**

- ✓ **Avoir un processus itératif et participatif de conception/formation/et d'application pour la réalisation des projets** communautaires de services de base et de développement économique au niveau villageois et communal. Il s'agit du principe de l'Apprentissage par Processus et par la Pratique (APP) qui repose sur la planification continue et la formation en action. Chaque étape du processus est une occasion pour les acteurs de renforcer leurs capacités et de développer leurs compétences. Et ce depuis l'évaluation participative des besoins jusqu'à la réalisation et la gestion des projets;
- ✓ **Avoir un effet démultiplicateur des AAPS et des APDC** Au niveau stratégique les AAPS auront un rôle de démultiplication des formations au niveau des partenaires institutionnels des autres services ministériels alors qu'au niveau opérationnel, les personnes ressources locales qui ont reçu la formation font la démultiplication de la formation aux autres membres de la communauté ; la spirale du savoir se développe à l'intérieur de la communauté à travers des noyaux de compétences communautaires dans les domaines de l'organisation et de la dynamique communautaire, de la passation des marchés, de la gestion financière et du suivi /évaluation participatif
- ✓ **Appropriation et internalisation rapide des résultats par les acteurs et par les communautés** à travers la réalisation des projets communautaires de services de base et de développement d'initiative économique. Les résultats de l'appropriation au niveau national et local sont capitalisés à travers les visites d'échanges



## IV. LES OBJECTIFS DE PERFORMANCE



<i>RESULTATS DU PROGRAMME DE RC</i>	<i>INDICATEURS DE RESULTATS</i>
<b><u>Volet n°1 : Appui à la formulation des politiques et stratégies et au processus national de plaidoyer pour l'atteinte des OMD ;</u></b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Un plan de renforcement des capacités est établi avec les acteurs et partenaires stratégiques</li><li>2. Les outils pédagogiques et thèmes identifiés lors de l'analyse des besoins sont conçus, testés et vulgarisés</li><li>3. 100% des acteurs et partenaires ont participé à la réflexion</li><li>4. Un document intégrant les stratégies à long terme est établi</li><li>5. Les besoins de renforcement des capacités sont évalués en matière de droits humains</li><li>6. Un plan de renforcement des capacités est établi et mis en œuvre</li><li>7. 75% des acteurs sont formés</li></ol>
<b><u>Volet n°2 : Renforcement des capacités de mise en œuvre de la SRP et des OMD ;</u></b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les besoins sont évalués et un plan de renforcement des capacités des ministères concernés est élaboré et mise en œuvre</li><li>2. 100% des acteurs concernés sont formés</li><li>3. Un noyau opérationnel d'AAPS pour accompagner le programme est constitué</li><li>4. Les outils pédagogiques y compris d'IEC OMD, Sida, Genre et Droits humains) et les modules identifiés lors de l'analyse des besoins sont conçus, testés et vulgarisés</li><li>5. 100% des acteurs locaux dans les zones de concentration impliqués dans la mise en œuvre du programme ont reçu une formation en FGB</li><li>6. un noyau opérationnel d'agents d'appui à la stratégie de formateurs et d'animateurs (planification, programmation, coordination, suivi et évaluation participatif des OMD - y compris dans l'approche droits humains, genre et réponse au VIH/SIDA) est constitué</li></ol>
<b><u>Volet n°3 : Renforcement des systèmes nationaux de suivi et évaluation de la SRP et des OMDs :</u></b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Un plan de renforcement des capacités des besoins d'analyse des conditions de vie des ménages est établi en collaboration avec la DGP et mise en œuvre</li><li>2. 60% des ménages sont suivis</li><li>3. Un noyau d'AAPS opérationnel pour accompagner l'observatoire est constitué</li><li>4. Un point focal opérationnel est désigné au niveau chaque Ministères</li><li>5. Un plan de communication et de diffusion des rapports est élaboré et mis en œuvre</li><li>6. 100% des rapports publiés intègrent les variables du genre s</li></ol>



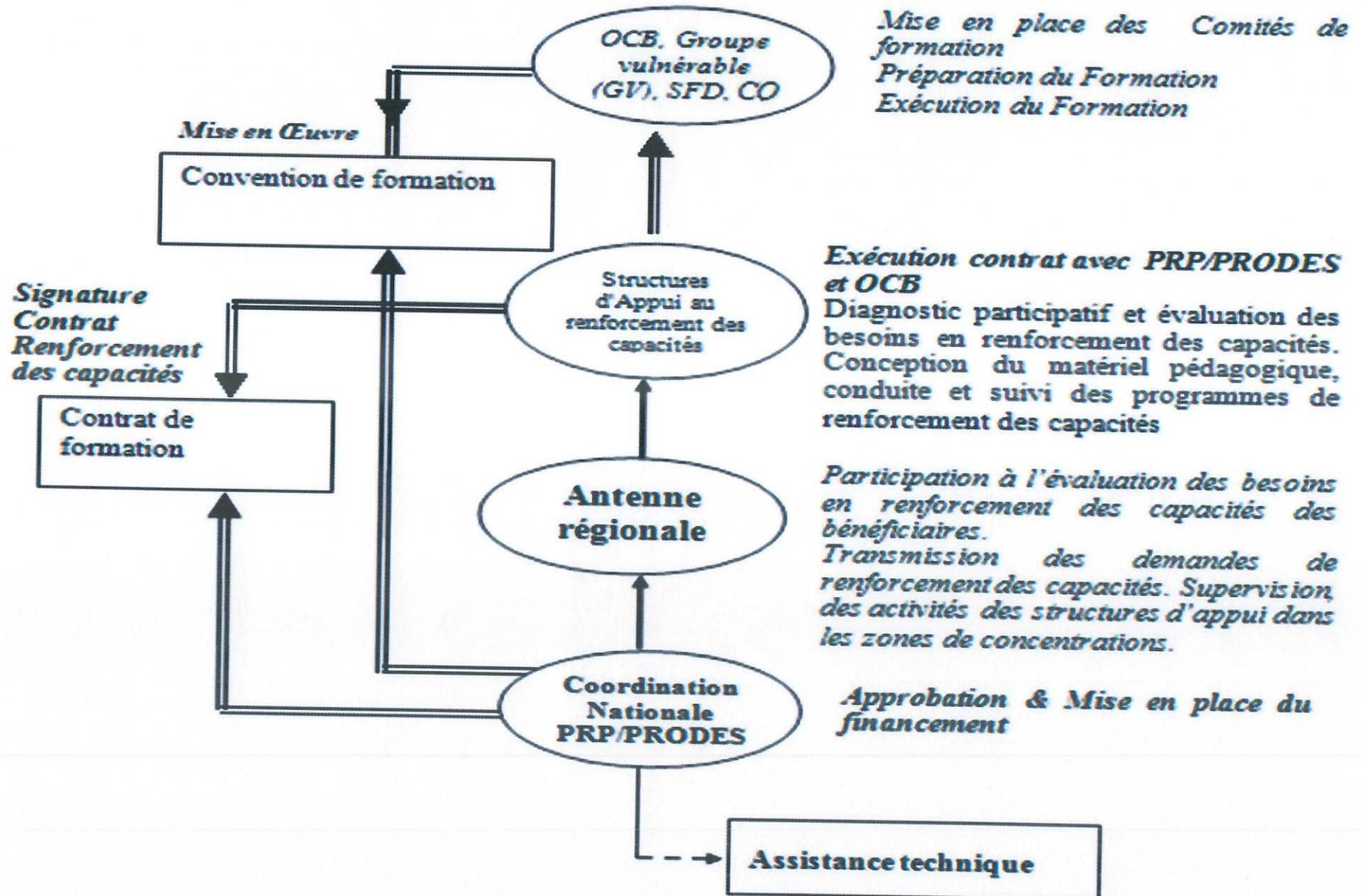
## V. LES ACTEURS DE LA STRATEGIE



- ✓ Le Ministère de la femme, de la famille et du genre
- ✓ La Cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté (C.S.O).
- ✓ La Direction Générale de la Planification et des Politiques économiques
- ✓ La Direction des Stratégies de Développement
- ✓ L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
- ✓ La Cellule de Suivi de la Stratégie Nationale de Lutte contre la pauvreté (CSLP)
- ✓ Les Organisations Communautaires de Base (OCB)
- ✓ Les Commissions de formation en FGB (CFGB)
- ✓ Les Collectivités Locales (CL)
- ✓ Les Services Techniques Déconcentrés (STD)
- ✓ Les Comités Locaux de Suivi/Evaluation Participatif (CLCP)
- ✓ Les Conseils de Quartiers :
- ✓ Les réseaux d'organisations communautaires constitués
- ✓ Les Structures d'Appui à la SADEC (SA/SADEC)

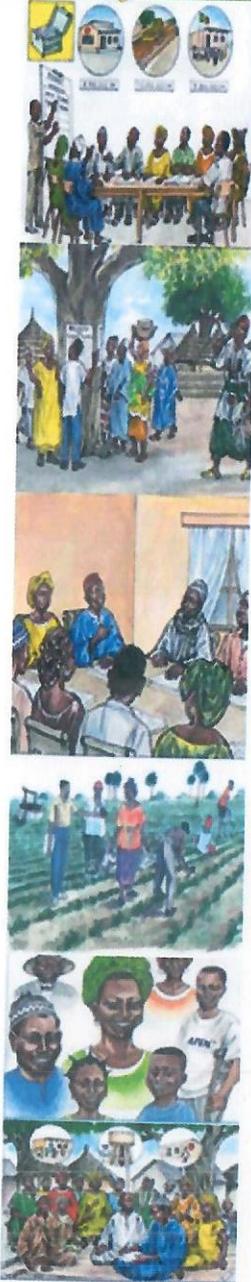


# VI. RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DE LA STRATEGIE





## VII. SEQUENCE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE



La mise en œuvre doit se faire simultanément et vient en appui pour le renforcement des capacités des principaux acteurs impliqués. Elle doit prendre en charge les demandes et besoins en renforcement des capacités des OCBs, des collectivités locales, et des groupes vulnérables ciblés

Il s'agit de mettre en place un dispositif opérationnel et durable pour aider les communautés de base à prendre en charge leurs propres besoins de développement et à les accompagner dans la réalisation de leurs programmes d'investissement et de lutte contre la pauvreté.



**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**